

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Axel Marion et consorts – L'errance du projet Métamorphose, un risque pour le PALM ?

Rappel

Ce jeudi 20 septembre, la Municipalité de Lausanne a présenté les modifications qu'elle entend apporter à son projet urbanistique " Métamorphose". Celui-ci prévoit désormais la construction du nouveau stade de football à la Tuilière et la piscine olympique à Malley, sur le site du centre de glace. Le complexe prévu aux Prés-de-Vidy disparaît complètement pour laisser la place à du logement. Concernant l'athlétisme, le flou demeure : le stade Pierre-de-Coubertin pourrait être rénové, ou alors les installations nécessaires seraient intégrées au nouveau stade de football.

C'est donc peu dire que la métamorphose de " Métamorphose" est conséquente, que ce projet n'est de loin pas stabilisé et que la Municipalité de Lausanne semble avoir complètement perdu le cap à suivre. C'est la preuve très claire que ce projet n'a pas été correctement réfléchi au départ. Plus inquiétant, ces incertitudes pourraient être de nature à fragiliser l'ensemble du projet d'agglomération, puisque "Métamorphose" constitue le pilier du schéma directeur du centre. Alors que le dossier PALM 2^{ème} génération a été déposé fin juin à la Confédération, et dans un contexte où le financement fédéral des projets d'agglomération pourrait être plus maigre que prévu, toute modification peut constituer a priori un risque pour l'évolution du dossier. Ceci d'autant plus que les décisions définitives sur les options retenues dans le cadre de "Métamorphose" ne surviendront pas avant début 2013.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat a apporté son soutien au projet de métro M3 dont la réalisation dépendait notamment des orientations de "Métamorphose". Il apparaît dès lors légitime de se demander quel impact cette nouvelle mouture du projet a sur ce dossier.

Enfin, il importe de savoir si la Ville de Lausanne a pris tous les contacts utiles avec ses partenaires communaux et cantonaux avant de communiquer publiquement sur l'évolution de "Métamorphose", considérant l'importance d'un climat de confiance solide au sein d'un projet comme le PALM.

Dès lors, j'ai l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- 1. La nouvelle mouture du projet "Métamorphose" entraîne-t-elle une modification du projet PALM 2^{ème} génération déposé auprès des autorités fédérales ?*
- 2. Si oui, cette modification survenant moins de trois mois après le dépôt du dossier peut-elle fragiliser le projet, sur la forme et sur le fond ?*
- 3. Le nouveau calendrier des décisions municipales — une décision définitive est attendue pour début 2013 — constitue-t-il également un risque pour l'évaluation du projet PALM ?*
- 4. La modification du projet "Métamorphose" est-elle de nature à remettre en question l'appui apporté*

par le Conseil d'Etat au métro M3 ?

5. Le Conseil d'Etat et les autres communes partenaires du PALM ont-ils été informés au préalable par les autorités lausannoises des annonces faites le jeudi 20 septembre ?

D'avance je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.

Réponse du Conseil d'Etat

En préambule, le Conseil d'Etat tient à rappeler que le projet "Métamorphose" relève de la responsabilité de la Commune de Lausanne.

Ce projet d'envergure a, bien entendu, un impact régional voire cantonal indéniable, mais les choix et options à prendre relèvent prioritairement de la municipalité et, par la suite, du Conseil communal.

Les modifications apportées au projet concernent l'abandon du stade - piscine - polyvalent des Prés-de-Vidy avec un remplacement d'infrastructures équivalentes dans différents endroits de l'agglomération. L'évaluation des sites de remplacement est encore en cours.

Réponse aux questions

1. La nouvelle mouture du projet "Métamorphose" entraîne-t-elle une modification du projet Palm 2^{ème} génération déposé auprès des autorités fédérales ?

Réponse: Les pôles d'attractivité que sont les Prés-de-Vidy, les Plaines du Loup, la Blécherette, la Tuillière et Malley, concernés par l'ancien projet de Métamorphose et par le projet en évaluation, constituent des sites du PALM.

Les infrastructures de mobilité concernées par ces projets font déjà partie du PALM, que ce soit le M1, le M3 ou le tram T1. Le remplacement par du logement d'un pôle de sports et de loisirs aux Prés-de-Vidy ne modifie pas fondamentalement les besoins d'accessibilité en transports publics.

On peut toutefois dire que certaines évaluations du dossier d'agglomération de 2^{ème} génération doivent être mises à jour. Il s'agit notamment du tableau d'évaluation de l'efficience des investissements par rapport au projet global en l'état, la Confédération n'a pas interpellé le Canton à ce sujet.

2. Si oui, cette modification survenant moins de trois mois après le dépôt du dossier peut-elle fragiliser le projet, sur la forme et sur le fond ?

Réponse: L'annonce de la modification du projet "Métamorphose" a peut-être interpellé les offices de la Confédération en charge de l'évaluation du projet lausannois d'agglomération de 2^{ème} génération. C'est pourquoi, des contacts ont été pris, par des municipaux concernés et par des responsables cantonaux, avec les représentants des offices fédéraux (ARE, OFT, OFROU).

Par ailleurs, une séance d'audition orale, fin mai 2013, organisée par la Confédération pour les différents projets d'agglomération, permettra d'expliquer à nouveau la situation du PALM, si besoin est.

3. Le nouveau calendrier des décisions municipales – une décision définitive est attendue pour début 2013 – constitue-t-il également un risque pour l'évaluation du projet PALM ?

Réponse: La modification du projet métamorphose ne devrait pas avoir d'impact majeur sur l'évaluation du projet d'agglomération. A priori, il n'y a pas de modification de la contribution fédérale. Néanmoins, il est important que les nouveaux choix de la Municipalité de Lausanne soient bien étayés du point de vue technique et financier afin d'assurer un développement de cet important projet tant pour la Commune de Lausanne que pour l'ensemble de la région.

4. La modification du projet "Métamorphose" est-elle de nature à remettre en question l'appui apporté par le Conseil d'Etat au métro M3?

Réponse: Le Conseil d'Etat constate que le projet de métro M3 est indispensable pour assurer une bonne desserte en transport public du nord de la ville, en particulier pour des sites de développement

de logements majeurs. Il faut d'ailleurs remarquer que le M3 sera également utile pour desservir des périmètres allant bien au-delà du nord lausannois, en particulier comme desserte en transports publics depuis la sortie de l'autoroute de la Blécherette et, à terme, depuis la future sortie du Solitaire.

Par ailleurs, si un stade se réalise à la Tuillière, le M3 pourra en assurer la desserte. Dans ce contexte, le Conseil d'Etat maintient son appui au projet du métro M3.

5. Le Conseil d'Etat et les autres communes partenaires du PALM ont-ils été informés au préalable par les autorités lausannoises des annonces faites le jeudi 20 septembre ?

Réponse: Le Conseil d'Etat a été informé dès que la décision de la Municipalité de Lausanne a été prise et lors de réunions régulières entre le Canton et la Municipalité.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 6 février 2013.

Le président :

P.-Y. Maillard

Le chancelier :

V. Grandjean